

Question orale

« A quand un vrai plan de sortie des pesticides à horizon 2030 au Conseil régional de Bretagne ? »

Groupe : Les Ecologistes de Bretagne

Rapporteur : Loïc Le Hir

Les études s'accumulent et viennent confirmer ce que l'on sait depuis longtemps : la contamination générale de l'environnement par les pesticides et leurs métabolites est avérée, tout comme leur impact négatif sur la santé humaine, la biodiversité et les écosystèmes (INRAE et IFREMER 2022, INSERM 2021, ANSES 2019).

L'étude menée par Air Breizh en 2021, financée par notre propre collectivité régionale, a révélé récemment que 26 pesticides dont 8 interdits sont présents dans l'air et respirés par la population bretonne. La situation reste inchangée par rapport à 2019, année où la même étude sur la qualité de l'air avait été conduite. Ce phénomène vient questionner à nouveau l'efficacité des zones de non traitement de 5 et 10 mètres pour réduire l'exposition des riverains aux pesticides pulvérisés en agriculture.

Cette problématique grave de santé publique et de sérieuses atteintes à la biodiversité, à la qualité de l'eau et des sols comporte également un volet économique. Une étude a récemment estimé entre 370 millions d'euros (fourchette basse) et plus de 8 milliards d'euros (fourchette haute) l'ensemble des coûts liés aux pesticides en France, en comptabilisant seulement la partie quantifiable des frais de réduction des impacts sanitaires et environnementaux, des subventions publiques et des frais de gestion réglementaire des produits.

Alors que le plan Ecophyto prévoyait une diminution de 50% de l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2018, les traitements aux pesticides ont dans les faits augmenté en France de 25% entre 2009 et 2018. Pour s'assurer de ne pas reproduire cet échec cuisant avec le nouveau plan Ecophyto II+, la nécessité d'accélérer l'action publique

sur le sujet et d'embarquer l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires s'impose. Les Régions doivent s'emparer de cette problématique.

Démunie de pouvoir législatif ou réglementaire, la Région Bretagne ne peut pas, ou du moins pas encore, décider elle-même d'interdire les produits phytosanitaires. Toutefois, le SRADDET s'est fixé comme objectif de « tendre vers zéro phyto en 2040 ». Au vu de l'urgence de l'enjeu, il faut se donner les moyens de cette ambition et même l'accélérer en avançant cet objectif de zéro phyto à 2030.

La méthode du Conseil régional est actuellement basée sur l'accompagnement des communes dans la mise en place des chartes "Zéro Phyto". En 2019, 353 communes étaient en zéro phyto, ce qui concernait un tiers de la population bretonne. Quid de la situation actuelle ? **Quelle stratégie pour impliquer l'ensemble des 1208 communes de Bretagne ? Et surtout quand on sait que 90% des produits phytosanitaires sont d'usage agricole, quelle action ambitieuse pour inciter et accompagner réellement le monde agricole breton dans son ensemble vers la sortie des pesticides ?**

Annoncé à plusieurs reprises depuis le printemps, le débat sur les pesticides ne figure pas à l'ordre du jour de notre session. Il avait pourtant été promis non seulement aux élu·e·s régionaux·ales, mais également aux représentant·es des associations expertes et mobilisées sur ce sujet. **Pourquoi a-t-il été une fois de plus reporté ? A quand un vrai plan régional de sortie des pesticides au plus vite et au plus tard en 2030, avec des moyens dédiés et un pilotage associant tous les acteurs concernés, notamment élu.es, professions agricoles et associations environnementales ?**